

# LES VAGABONDS CRIMINELS

En cinquante ans, le nombre des vagabonds criminels s'est accru de 400 pour 100. Ajoutez à leur nombre celui des vagabonds arrêtés et non poursuivis et vous arrivez au chiffre de 40.000 individus arrêtés pour vagabondage en 1894.

La plaie grandit chaque année. On peut évaluer à 100.000 le nombre actuel des vagabonds.

Parmi les principales causes du mal, nous trouverons certainement l'exode du paysan vers la ville, le service militaire obligatoire, qui donne au jeune homme rentrant au foyer la préoccupation de retourner dans ces villes dont il n'a entrevu que le côté alléchant, les distractions faciles, la vie dissipée. Avec quelle ardeur, avec quel ensemble le soldat libéré sollicite-t-il n'importe quel emploi à la ville, considérant le retour aux travaux des champs comme une déchéance.

La diffusion de l'instruction a contribué au même résultat, en dégoûtant du travail matériel. Le déclassé est celui qui possédant un peu d'instruction croit pouvoir arriver à tous les emplois et ne veut plus entendre parler des autres travaux.

Un irrésistible entraînement vers le luxe s'est emparé de toutes les classes de la société. La plus pauvre fille du plus misérable villageois rougirait de porter encore le bonnet de lingerie familial aux paysannes d'il y a trente ans; il lui faut des chapeaux, des robes à la dernière mode, bien mieux elle les *renouvelle à chaque saison*. On ne sait plus équilibrer son budget, les dépenses de luxe sont hors de proportion avec l'augmentation des salaires.

La consommation de la viande a plus que doublé depuis le commencement du siècle, celle du vin a doublé, celle du café triplé, celle du sucre décuplé, celle de la bière a augmenté de 70 pour 100. Or, comme un riche ne consomme pas plus de viande, de café, de sucre, en 1884 qu'en 1800, ce sont donc les classes laborieuses qui ont augmenté leur somme de jouissance.

...Elle serait longue la liste de ceux qui dans les centres industriels florissants dépensent sans compter en deux ou trois jours le salaire de toute une semaine. Combien végètent dans des villes, déçus de leur ancienne aisance auxquels leurs gains de dix ans auraient constitué une fortune, et qui n'ayant rien épargné, vivent aujourd'hui dans la gêne, quand ils ne vont pas grossir les rangs des déclassés ou des vagabonds.

Un vent de paresse, d'orgueil, de démoralisation exerce ses ravages.

Le vagabond est généralement un ancien artisan n'exerçant plus sa profession d'origine, soit que la paresse et le désordre l'aient conduit à la vie errante, soit qu'une infirmité temporaire l'ait éloigné momentanément de son travail.

Bien rarement le vagabond est un ancien travailleur des champs. S'il l'a été, c'est qu'il aura ensuite séjourné dans une ville d'où l'auront chassé les misères imprévues d'une existence qu'il avait crue exempte de difficultés.

Comme il est facile de le prévoir, c'est sur le casier judiciaire du vagabond ayant débuté vers 18 ans que se trouvent les plus longues énumérations de condamnations. Une fois engagé dans l'ornière, le chemineau s'habitue à son sort,

achève de se vicier en prison. Combien de délits ou de crimes pourra-t-il commettre avant d'avoir complété la série requise pour la relégation, l'effrayante histoire de Vacher est là pour le dire.

Une classe spéciale est celle des nomades en roulettes. Ils sont particulièrement dangereux, car la dissimulation du produit de leurs vols leur est facile. En Suisse, des patentes exorbitantes leur rendent le séjour impossible. Mais nous n'en parlerons pas ici, puisque ce ne sont pas précisément des vagabonds sans domicile.

...Si le vagabond ne chemine plus en bandes, c'est simplement dans l'espoir d'inspirer moins de crainte et d'obtenir plutôt un gîte. Nous parlons ici surtout des vagabonds inoffensifs. Pendant la mauvaise saison, les prisons exercent sur lui ou sur le roulant criminel une véritable attraction: ils y trouvent le gîte, la nourriture, une occupation qui leur assure un petit pécule. Actuellement, beaucoup désirent tâter de la nouvelle prison de Fresne-lez-Rungis, dont les journaux (car les vagabonds lisent volontiers) leur ont vanté le confortable, et ils *s'acheminent vers cet établissement dans l'espoir d'y faire un séjour (à en croire ce que plusieurs vagabonds nous ont affirmé)*.

Les tribunaux font généralement un crédit de trois semaines ou un mois aux nécessiteux errants, c'est-à-dire qu'un individu arrêté pour vagabondage, s'il allègue avoir travaillé depuis moins de trois semaines ou un mois, est remis en liberté si le fait est reconnu exact. Mais que de fois, sans s'en douter, on a eu dans la main de dangereux criminels arrêtés pour vagabondage et relâchés à l'expiration de leur peine sans que leur qualité d'assassin ait été soupçonnée.

C'est que le voleur ou l'assassin vagabond est extrêmement difficile à saisir. Comment donner son signalement, personne n'a vu commettre le crime, et même si le soupçon tombe sur quelque « roulant », comment le distinguer de ses semblables? Ils se ressemblent tant. Quelles questions lui faire sur l'emploi de son temps? Où le chercher s'il a déjà franchi le département?

Ce sont les régions les plus fréquentées par les vagabonds où il y a le plus de condamnations pour crimes. Le nombre de ces condamnations progresse constamment. De plus, il est hors de doute qu'une très grande partie des crimes et délits classés sans suite (auteurs inconnus) est due aux vagabonds. Car la progression du nombre de ces crimes est parallèle à celle du nombre des vagabonds et mendiants. *Ce n'est que sur 1/6 des criminels de cette catégorie que la justice peut mettre la main*. Peut-être même restons-nous fort au-dessous de la vérité. Que d'occasions favorables le « roulant » n'a-t-il pas? Le long des routes, au coin des bois, dans les pâturages déserts, quelle défense le jeune père peut-il lui opposer? ou bien la femme, la jeune fille restée seule à la maison. A l'aide des vêtements mendiés, en réserve dans son sac, il pourra opérer de rapides transformations. Le chemin de fer, la bicyclette lui permettra de se dérober plus facilement encore aux poursuites.

Ici M. Fourquet nous fait en quelques pages une biographie de Vacher, qui est, comme on le sait, l'exemple le plus effrayant de l'impunité dont jouit le vagabond. Sans craindre aucunement de se tromper, c'est environ VINGT-QUATRE crimes qu'on peut lui attribuer. « Et encore Vacher, puisqu'il obéissait à ses instincts sadiques, n'a pas fait preuve d'une

grande adresse, puisqu'en égorgeant il se couvrait de sang et diminuait ses chances d'impunité. Nous croyons qu'il a un émule tout aussi expert quant au tour de main, mais plus insaisissable encore, puisqu'il a supprimé cette chance de découverte. Car chacun des assassinats de jeunes enfants dont je parle et qui s'étendent du 23 avril 1893 au 6 juillet 1896 a coïncidé avec la présence d'un vagabond qui a été vu aux environs du lieu du crime.

76 crimes ont été signalés au juge d'instruction de Belley, qui en même temps a observé une série d'assassinats doubles et quelquefois triples sur des vieillards de 65 à 70 ans, invariablement assommés à coups de barre de fer.

Lorsque l'auteur des crimes commis sur des enfants sera arrêté, ce qui n'arrivera que le jour où il sera pris sur le fait, alors on instruira contre lui à raison du flagrant délit, mais on ignorera, à moins d'aveux spontanés improbables, qu'il a commis bien d'autres assassinats identiques.

Pourrait-on créer au ministère de la justice un service chargé de centraliser les dossiers des crimes impunis et d'opérer entre eux des rapprochements entre les circonstances, entre la nature des blessures, les signalements... Une des difficultés vient des *ressources croissantes que le progrès des communications met au service des malfaiteurs*. Un autre vient de l'insuffisance des moyens d'investigation. Les signalements passent d'une brigade de gendarmerie dans l'autre ou à la police; l'un chasse l'autre, ils se confondent. Et les parquets et les cabinets d'instruction n'en gardent même pas des copies! On veut faire des économies sur le budget de la justice; on réduit le personnel des cours et tribunaux pendant que la tâche du parquet double ou triple. Enfin, le nombre des brigades de gendarmerie est insuffisant, et ce corps excellent est de plus en plus entravé par les corvées administratives ou militaires dont on le surcharge.

Une mesure s'impose qui donnerait des résultats très appréciables: l'envoi dans toutes les prisons des signalements des fugitifs et l'obligation pour les gardiens de consulter ces signalements chaque fois qu'un détenu leur est amené. 90 fois sur 100 police et gendarmerie explorent en vain villes et campagnes, parce que le fugitif signalé est tranquillement à l'abri dans quelque maison d'arrêt.

La seule perspective qui effraie le repris de justice, c'est la *relégation*. C'est bien la meilleure preuve de l'efficacité de cette peine en tant que répressive et préventive. Appliquée rigoureusement, elle aurait le mérite de débarrasser le pays d'une quantité considérable de malfaiteurs dangereux. Si elle ne produit pas tous ses effets, c'est que *les tribunaux, pleins d'une funeste indulgence*, prononcent souvent des condamnations qui n'entrent point en ligne de compte pour la relégation, alors même qu'il s'agit de criminels endurcis, de récidivistes irréductibles.

Ni l'augmentation du nombre des agents, ni l'emprisonnement cellulaire, ni les peines plus longues ne seront des remèdes suffisants. « La colonie agricole, nous disait un détenu vagabond fort intelligent, en serait un très sérieux, à la condition d'y former des catégories: dans un premier local, les arrivants seraient mis en observation, puis ils passeraient dans un deuxième local, où ils seraient soumis à un contrôle; on noterait leur caractère, leurs aptitudes, etc. Ils seraient traités selon leurs tempéraments, car le vice fondamental des

colonies existantes, c'est l'application d'un régime uniforme à des gens de natures diverses réunis pêle-mêle.

« Chacun aurait sa cellule, car on ne se fait pas une idée de ce qui se passe dans la prison en commun et des habitudes qu'y contractent les jeunes détenus: certains souffrent à la vue de choses révoltantes, mais ils se taisent. On ne tient pas à se faire tuer à sa sortie de prison.

« Les uns travailleront donc à l'exploitation agricole adjointe à l'établissement et l'on soumettrait les autres à des travaux conformes à leurs aptitudes. Une part de leur gain leur serait abandonnée, l'autre moitié leur constituerait un pécule. Les colons libérés seraient avertis qu'ils ne seraient plus reçus qu'une fois seulement. On leur remettrait au départ leur pécule et un carnet indiquant les notes qu'ils auraient obtenues et surtout des données sur leur caractère. Après leur deuxième mise en liberté, ils seraient avertis qu'un nouveau délit entraînerait la relégation: Ah! concluait notre vagabond en s'animant à ce mot, ah! monsieur, on parle de la création d'une armée coloniale, mais nous en avons une toute faite. Que de travaux on exécuterait avec tous ces milliers de gens sans feu ni lieu, au lieu de sacrifier des jeunes gens utiles à leurs familles dans la métropole. Si la relégation, au lieu d'être une peine était une chose facultative et qu'on vint dire dans les prisons: « Quels sont ceux qui « en veulent? », tous lèveraient la main. Ces êtres lamentables rendraient des services si on savait les utiliser. Beaucoup de vagabonds avaient eu autrefois un débouché dans le remplacement militaire; ne pourrait-on leur offrir le débouché de l'armée coloniale en leur faisant entrevoir l'espoir d'une concession quelconque, la perspective d'une situation stable dans l'avenir.

Installée, pendant le repas, à la caisse, elle a répondu à leur désir en leur faisant connaître les différents discours prononcés au Congrès. Celui de Van der Velde a produit une profonde émotion, mais les applaudissements ont été plus nourris encore à la lecture du rapport de notre ami, M. Comte. Plusieurs ouvriers ont demandé leur adhésion à notre Ligue et parlent de former entre eux une section spéciale dite du « Restaurant de Tempérance ».

## Fruits Moraux de l'Examen de Conscience

Depuis les temps les plus reculés, tous les sages sont d'accord pour nous enseigner, par la parole et par l'exemple, la nécessité de l'examen de conscience quotidien, et ils nous ont appris la manière de le pratiquer avec fruit. Mais si nous nous décidons à imiter sur ce point les grands philosophes, quel avantage moral en retirerons-nous ? Il est bon que nous le sachions, pour être encouragés à persévérer dans cette habitude austère.

Le premier avantage de cette pratique journalière, c'est de nous forcer à prendre une conscience plus nette de tous nos devoirs. Car pour connaître à quels devoirs nous avons manqué, il faut bien commencer par se rendre un compte exact de tous ceux qui nous sont imposés. Méditons ces paroles de Hiérocès, philosophe païen du V<sup>e</sup> siècle de notre ère : « Rassemble dans ta mémoire tous les préceptes déjà donnés, afin que dans le tribunal de ta conscience, les yeux fixés sur ces lois comme sur des lois divines, tu puisses juger ce que tu as bien ou mal fait ; car comment notre raison pourra-t-elle nous gronder sur nos manquements, nous louer de nos bonnes actions, si elle ne se représente d'abord les lois sur lesquelles nous devons régler notre vie ? » C'est ce que de

niers venus cessent de se permettre des actions que leurs aïeux moins éclairés commettaient sans scrupules. Ce progrès vient précisément de ce que certaines âmes d'élite, celles des grands initiateurs en morale, font retour sur elles-mêmes, examinent leurs actes avec attention, et acquérant ainsi une conscience plus fine et plus difficile, réussissent à se dégager des erreurs reçues, et découvrent de nouvelles vérités morales qu'ils imposent ensuite à leurs semblables. Ainsi dans chaque individu connu dans l'ensemble de l'espèce humaine, la conscience est capable d'un raffinement progressif, dû à l'habitude de l'examen de conscience ; et c'est là un premier fruit de cette pratique.

En voici un second ; l'examen de conscience quotidien nous fait acquérir une connaissance nette de ce qui nous manque ; or cela est nécessaire à la réforme de nous-mêmes ; car, pour remédier à ses faiblesses, il faut d'abord s'efforcer de les connaître, et pour cela étudier son mal ; l'âme, comme le corps, a ses maladies ; ce sont tous les défauts qui la détournent de cette perfection morale qui est la santé de l'âme ; et de même que le médecin habile ausculte son malade, et l'examine avec une attention scrupuleuse, nous avons besoin de nous étudier de près pour surprendre en nous tous les désordres de notre nature spirituelle. Et ce n'est pas trop de toute notre attention pour arriver à nous bien connaître : nous sommes si enclins à nous dissimuler nos défauts, à nous duper nous-mêmes, nous trouvons toujours de bonnes raisons pour nous excuser à nos propres yeux, et nos plus mauvais sentiments se parent souvent de couleurs séduisantes. Dans les conflits qui s'élèvent entre les hommes, d'où viennent les rancunes tenaces, sinon de ce que chacun exagère les torts d'autrui et ne s'en attribue aucun ? L'extraordinaire ignorance qu'ont les individus de leurs défauts, des côtés fâcheux de leur caractère, leur incapacité à s'avouer leurs fautes, sont des sujets d'étonnement sans cesse renouvelés pour le moraliste. — L'examen de conscience nous préserve de nous ignorer nous-mêmes, et de nous faire illusion sur ce qui nous manque ; il nous apprend à nous défier de nous-mêmes, il aiguise notre attention pour accomplir avec succès la grande œuvre de notre réforme personnelle.

Mais pour mener à bien cette œuvre, il faut d'abord le vouloir énergiquement, afin de pouvoir soulever le poids des mauvaises habitudes, des préjugés, des routines qui oppriment en nous la vie morale ; et là apparaît un troisième avantage dû à l'habitude quotidienne de l'examen de conscience. Cette pratique assidue, en ramenant chaque jour notre attention sur le mal qui est en nous, et sur le bien auquel il faut tendre, doit avoir pour effet d'exciter notre ardeur au bien, et en quelque sorte de renouveler en nous la sève morale : or c'est là ce qui est le plus nécessaire, c'est la source même de la réforme de soi-même. Susciter en soi l'ardente aspiration au bien, c'est avoir semé en soi le grain fécond d'où sortiront comme une moisson naturelle tous les bons sentiments et les bonnes actions ; et cette aspiration si nécessaire, est précisément ce qui manque aux âmes vulgaires, et c'est le secret de leur stérilité morale. Notre état habituel, c'est ce qu'on pourrait appeler la médiocrité morale ; nous sommes tous plus ou moins un mélange banal de bien et de mal ; nous ne sommes pas tentés de commettre de grands crimes, mais nous manquons d'ardeur pour le bien. Incapables de triompher de cette inertie pour donner à notre moralité un plus grand essor, nous suivons tant bien que mal, et tantôt mal que bien, une route toute tracée et

laquelle on nous appelle, en quelle disposition d'âme faut-il se trouver ? Ne faut-il pas avoir triomphé de la tiédeur morale, de l'indifférence habituelle pour les grandes questions, de cette inertie morale qui est la maladie des âmes vulgaires, et à laquelle viennent chaque jour se heurter désespérément les personnes qui prennent l'initiative d'entreprises charitables ?

Ainsi pour se mettre à collaborer à toutes les œuvres sociales faites en vue du bien, il faut d'abord avoir développé en soi un ardent amour du bien, avoir réussi à concevoir un idéal élevé. Or on n'y arrive qu'en prenant l'habitude de rentrer souvent en soi-même pour se juger et se gronder de son insuffisance ; on n'y arrive que par une culture méthodique de sa valeur morale, et c'est à nous-mêmes que revient la tâche de nous perfectionner. Nous sommes tous mêlés de bon et de mauvais ; le bon l'emporte, admettons-le, grâce à l'effet prolongé de la civilisation ; et la nature nous donne quelques heureuses dispositions au bien, que l'éducation peut encore développer ; mais elles ne portent tout leur fruit que si nous savons les féconder par nos propres efforts. Nous sommes comme un bloc de marbre à peine ébauché par le ciseau du sculpteur, et d'où seul un travail persévérant pourra faire sortir une statue achevée : c'est à nous de parfaire l'œuvre commencée par la nature et l'éducation, en nous dépouillant peu à peu de nos imperfections pour faire apparaître et rayonner dans toute sa splendeur l'être moral seulement ébauché en nous. Méditons ces belles paroles du philosophe grec Plotin :

« Rentre en toi-même et examine-toi. Si tu n'y trouves pas encore la beauté, fais comme l'artiste qui retranche, enlève, polit, épure, jusqu'à ce qu'il ait orné sa statue de tous les traits de la beauté. Retranche ainsi de ton âme tout ce qui est superflu, redresse ce qui n'est point droit, purifie et illumine ce qui est ténébreux, et ne cesse de perfectionner ta statue, jusqu'à ce que la vertu brille à tes yeux de sa divine lumière, jusqu'à ce que tu voies la sagesse assise en ton sein dans sa sainte pureté. » N'est-ce pas là une description éloquent et poétique du perfectionnement moral ? En ces matières, s'arrêter, c'est déjà reculer ; il s'agit au contraire de s'élever toujours plus haut, et encore plus haut, dans cette ascension vers le bien, où, comme pour l'échelle lumineuse que Jacob voyait en rêve, les premiers degrés touchent encore à la terre, mais où les derniers se perdent dans les cieux.

Rappelons-nous donc que l'examen de conscience est la condition de cette œuvre, et qu'on ne peut parvenir à un niveau moral supérieur sans le pratiquer méthodiquement et quotidiennement. Considérons-le comme indispensable à notre propre culture morale, et à celle des enfants qui ont à subir notre influence ; car il est la clef de voûte de l'éducation morale, qui elle-même importe avant toute autre chose, bien qu'on l'oublie trop aujourd'hui. Et comme une nation vaut dans son ensemble ce que valent chacun pour sa part les individus qui la composent, ayons grand soin, dans l'intérêt de notre pays comme dans le nôtre, de donner une large place dans notre vie à l'examen de conscience, et de propager autour de nous cette pratique bienfaisante. C'est par là seulement que nous pourrions être nous-mêmes, et que pourront être les enfants nés de nous ou élevés par nous, des hommes et des femmes comme il en faut partout, et comme aujourd'hui surtout notre cher pays de France en a besoin.

A. PIGNOLET,  
Professeur de philosophie  
au collège de Pontarlier (Doubs).

port ! Ce devait être quelque étude savante et abstraite ? Point du tout, celui-ci avait la grande qualité d'être entièrement pratique ; c'était un vigoureux appel à l'action morale. Pour placer sous nos yeux la grandeur du mal moral, M. Monod ne nous a pas fait un sombre tableau de la débauche la plus basse ; il a analysé les idées des « honnêtes gens », et ce qui est ressorti de cette dissection de la moralité courante, c'est qu'elle est profondément immorale. En théorie, la moralité courante rend hommage à la loi morale, mais en pratique ne glorifie-t-elle pas le mensonge, par exemple ? Ne met-elle pas à la place de règles strictes comme : « Tu ne voleras pas », des principes comméla suivant : « Les affaires sont les affaires ». Comme elle est égoïste aussi, la moralité courante, sans doute, elle évite de causer des scandales, mais voici une de ses phrases habituelles : « Moi, je reste chez moi ». Que d'honnêtes gens qui ressemblent à un certain M. Boniface ? Lui-même parlait-on à ce « bon monsieur » de ses souffrances de ses semblables, de la grandeur du désordre moral, sa réponse était toujours la même : « C'est bien fâcheux ». Mais que voulez-vous que j'y fasse ? Il est vrai qu'il fut frappé à son tour, la réponse dont il avait si souvent usé lui fut faite, et alors, il put comprendre tout ce qu'elle avait de cynique.

Nous ne pouvons donner une idée de tout ce que ce rapport contenait de choses prises sur le vif. Nous souhaitons vivement que le *Christianisme social* le publie, comme on nous a permis de l'espérer. Sa lecture pourra nous aider à nous élever au-dessus de la morale vulgaire, égoïste, sans espérance et sans couronne », pour nous rapprocher de la vraie morale, faite d'enthousiasme, d'esprit de sacrifice et qui est capable d'enflammer les autres.

A ceux qui veulent entrer dans cette voie nous recommandons l'engagement que doivent signer les membres de l'Étoile blanche :

« Je déclare adhérer aux principes et au programme de la Ligue. En conséquence, je suis résolu (A) à m'abstenir de la débauche, à lutter contre toutes les manifestations de l'imoralité, à travailler dans la mesure de mes forces à la réforme morale de l'individu et de la société. »

Hélas, la réponse favorite des Français est : « Je ne veux pas m'engager », mais nous lui opposerons cette devise citée au Congrès, par M. H. Babut : « Nous nous lions nous-mêmes pour que d'autres deviennent libres. »

Debout, travaillons contre tout ce qui dégrade, contre la vie qui mène à la décadence ; et puisse l'Étoile blanche se lever sur notre chère Patrie, nous attirer sur le chemin du relèvement, quelle que soit la longueur des jours, et nous envoie de lumineux rayons qui soient tout à l'honneur de la pureté morale !

P. S. — Le Bureau de l'Étoile Blanche est ainsi composé :

MM. Paul Gidel, Gournelle, A. Olié, Julien Martin, Wilfred Monod, E. Nespé, Vallée, étudiants à Lille, St-Vincent-Hooland, de Roubaix, Mr. Dick et M. Jeanne Roboulet, Saint-Quentin.

(1) Il est loisible à tout membre d'ajouter tel : avec l'aide de Dieu, sur ma conscience, sur mon honneur.